

loyauté. Les immenses placements de capitaux que l'Angleterre possède au Canada ne seront-ils pas plus en sûreté si les affaires vont bien ici ?

LA QUESTION MUNICIPALE DU JOUR

Les institutions financières ont devant elles trois propositions du Conseil-de-Ville de Québec.

Elles ont à choisir entre trois modes différents de conversion de notre dette anglaise, que nous résumerons brièvement.

1o Laisser courir les débetures actuelles et les racheter à leur échéance respective au moyen d'un nouvel emprunt à 40 ans à 4 p. c.

2o Conversion de la dette anglaise entière au moyen de débetures à 3½ amortissables en 65 ans.

3o Laisser de côté les £385,000 échéant en 1923, qui ne paient actuellement que 4% d'intérêt.

La Cité prendra en considération toute autre proposition qui lui sera faite.

Nous passerons légèrement sur le premier projet, qui consiste à vrai dire à laisser les choses dans le statu quo.

Le choix est réellement entre les deux autres propositions. La question est de savoir si les prêteurs consentiront à l'élimination du 4% de 1923, qui est pour eux la partie la plus avantageuse de l'opération.

Nous devons dire à ce sujet que la question a été savamment étudiée à l'Hôtel-de-Ville, et que l'administration municipale est armée de tables de précision qui embrassent la question sous toutes ses faces et la mettent en position de soutenir la discussion avec les oracles de la finance. Le maire Parent, le trésorier Lafrance le président Tanguay du comité des finances, ont fait une longue étude du sujet. Une mention spéciale est due à l'échevin C. E. Roy, auteur de calculs d'une extrême profondeur sur les différents aspects des conversions de dettes, et particulièrement sur l'équation en valeur de chacune des émissions actuelles converties en 3½ à 65 ans, établissant avec une infinitésimale précision, au moyen des décimales françaises, le rapport exact entre la valeur de nos nouvelles débetures de conversion à 3½ en 65 ans, et celle de nos débetures actuelles avec les primes demandées. Cette extrême circonspection fait non seulement honneur à l'intelligence de notre Conseil-de-Ville, mais aussi elle offre de sûres garanties aux contribuables.

Le tableau suivant indique aussi clairement que possible la matière de l'opération projetée :

DETTE A CONVERTIR						
Débetures actuelles en stig.	Taux d'intérêt	Echéance	Primes demandées	Valeur intrinsèque	Valeur avec primes demandées	Emission nécessaire à 92 (offre Hanson)
£ 220,000	6	1907	117		227,400	
102,733	6	1908	119		122,259	
49,750	6	1910	116		57,710	
45,200	5	1913	109		40,268	
32,800	4½	1918	111		85,470	
44,200	4½	1914	111			
30,800	4½	1925	111		34,188	
385,000	4	1923	106		408,100	
£ 910,483				£ 986,510	1,014,395	£ 1,102,604

L'une des propositions maintenant formulées par la Cité comporte l'élimination des £385,000 portant 4%.

A 106, prime demandée pour les vieilles débetures, la valeur de ce bloc de £385,000 se trouverait donc élevée à £408,100; et à 92, prix offert par Hanson pour nos nouvelles débetures, il faudrait une émission de £443,587 pour racheter les anciennes.

L'opération en vue se chiffre ainsi :

	Valeur des vieilles déb. avec primes demandées	Emiss. néces. à 92
2e Projet	£1,014,396	£1,102,604
3e Projet (éliminant £385,000)	408,100	443,587
	£606,296	£657,017

La ville a évidemment un moindre intérêt à racheter à 106 des débetures au moyen d'une nouvelle émission à 92, simplement pour sauver ½ p. c. d'intérêt. Voilà pourquoi l'une de ses propositions comporte l'élimination des £385,000 échéant en 1923.

Nous restons donc avec le troisième projet, dont voici l'opération : Nous payons actuellement en intérêts sur la dette anglaise..... £44,860

Nouvelle émission	à 3½%	£657,017	£23,065
Intérêt actuel sur ..	£385,000 à 4%	15,400	
Sans amortissement ..		£38,465	
Avec amortissement de £657,017 (a nuité de 41c. par \$100 pendant 65 ans), en £		2,702	
			41,167
			£ 3,683
		£3,693 =	\$17,972

L'opération épargnerait donc \$18,000 en chiffres ronds à la ville sur le service des intérêts annuels, et davantage si la ville a une offre à 94.

Une conversion sans amortissement sauverait une somme beaucoup plus considérable; mais, outre qu'elle est peu réalisable, elle serait injuste pour les générations futures, sur lesquelles elle ferait peser le fardeau de toute la dette.

En laissant courir à échéance les £395,000 = \$1,873,666 67 remboursables en 1923, nous laissons à nos successeurs une part encore assez large de la dette actuelle.

D'autre part, tout en nous permettant de payer notre part d'amortissement de la balance de la dette, la conversion partielle projetée nous mettra en position de faire des améliorations publiques dont nous jouirons immédiatement et pour lesquelles la génération future n'aura pas à payer.

Ainsi, nous savons qu'il y a sur le tapis plus d'un projet qui devra sourire aux contribuables. Avec moins de la moitié de l'économie opérée sur le service des intérêts annuels, il sera facile d'emprunter à 4% une couple de cent mille piastres pour restaurer les rues. On pourrait, par exemple, paver en asphalte la rue St-Joseph, qui est aujourd'hui la grande rue commerciale de Québec, et nous ne doutons pas qu'une administration intègre comme celle que nous avons ne puisse éviter les abus qui se sont glissés à Montréal.

Il y aurait aussi une réelle économie à ponter en pierre toutes nos côtes, sur le modèle de la Côte Lamontagne : ce qui éviterait les frais considérables du renouvellement du macadam, après chaque orage. Une portion notable des \$44,000 dépensée annuellement par le comité des chemins passe ainsi en frais inutiles, qui seraient sauvés par un pontage durable, à l'épreuve des pluies.

La ville serait de plus en position d'assister les entreprises destinées, comme celle du Grand-Nord, à augmenter le commerce local.

La Compagnie d'EXPOSITION
 de MONTREAL
 Montréal, 30 juillet 1896.
 L'incendie qui s'est déclaré sur les terrains de l'Exposition n'empêchera en rien l'Exposition d'avoir lieu aux dates spécifiées, c'est-à-dire,
du 11 au 19 Septembre 1896.
 Les entrées seront fermées le 31 Aout.
 Veuillez les faire parvenir au plus tôt.
S. C. STEVENSON,
Gérant et Secrétaire.

Succession de feu l'hon. GUILLAUME BRESSE en son vivant de Québec, Manufacturier.
 Les personnes endotées envers cette succession voudront payer immédiatement au soussigné, procureur des 4-5 de cette succession.
Mrs. GRENIER, Notaire,
 256, rue St-François,
 St-Roch de Québec.

CA
A
à She
papie
Je
mode
res p
heur
de pl
port
nsen
Lond
sans
pagn
tour
débâc
const
assez
Cent
tame
pont
il est
et de
l'eau
blié i
d'un
dû à
mabl
C. F
ex-Q
La
à She
quo.
St-A
Chau
le co
Ste-A
fait u
bient
cer d
et mi
suit é
de St
lorsqu
du v
distir
de la
Tru
dont
celui
tic, u
d'oil,
voir
d'atte
Duds
Cent
A
brook
Ici c'
un re
derni
cule p